



Refus d'indemnisation par assurance

Par **VALLY92**, le **03/04/2017** à **14:44**

Bonjour.
Ayant dû revenir sur le préavis de ma location à cause d'une fuite m'ayant empêchée d'emménager dans ma nouvelle maison, suis-je en droit de demander à l'assurance de prendre en charge les 5 mois de loyer et les autres frais occasionnés puisque la faute de l'artisan a été avérée?
Pour le moment, seul le matériel (peinture et meubles de cuisine) ont été pris en compte.
Quelle démarche puis-je entreprendre?
Merci

Par **amajuris**, le **03/04/2017** à **15:56**

bonjour,
je suppose que vous parlez de l'assurance de votre artisan.
un expert de l'assurance de l'artisan est-il intervenu pour chiffrer les dommages y compris les frais dus au fait que vous avez 5 mois de loyer supplémentaires ?
salutations

Par **VALLY92**, le **03/04/2017** à **21:59**

Bonsoir.
J'ai demandé à mon assurance de mandater un expert afin de constater l'origine de la fuite ainsi que les dégâts. Celui-ci a fait un rapport en présence de l'artisan (mais l'assureur de celui-ci ne s'est pas présenté). J'avais demandé à cette occasion la prise en charge des loyers et frais annexes occasionnés. L'expert de mon assurance m'avait alors dit qu'il en ferait la demande.
Plus d'un mois après, l'expert de l'artisan est venu et a validé les devis pour peinture et cuisiniste. J'ai là encore soulevé le problème des loyers mais n'ai obtenu aucune réponse.
Je n'ai donc pas signé la proposition d'indemnisation puisque les loyers ainsi que du matériel endommagé ne figuraient pas mais malgré tout mon assurance (et non celle de

l'artisan) m'a quand même viré une partie des fonds.rnCordialement